



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

26 AOUT 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



25110621

N° d'entreprise : **0420 673 558**

Nom

(en entier) : **BUSINESS TO BUSINESS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue Théodore Verhaegen 70 1060 Saint-Gilles**

**Objet de l'acte : Rectification suite à une omission dans le procès-verbal du 22 mai 2025
publié au Moniteur belge le 11 juin 2025.**

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des Associés
tenue au siège social en date du 26/08/2025.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno GILLES.

Le président déclare et l'assemblée constate que tous les associés représentant la majorité du capital social sont présents ou représentés et qu'il n'est donc pas nécessaire de justifier des convocations à la réunion de ce jour, l'assemblée étant en nombre pour délibérer et voter valablement sur les divers points de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 09 heures. Le président donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

-Rectification suite à une omission dans le procès-verbal du 22 mai 2025 publié au Moniteur belge le 11 juin 2025.

Délibérations-résolutions

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 22 mai 2025, un procès-verbal a été établi et publié au Moniteur belge en date du 11 juin 2025.

Il a été omis de mentionné dans ce procès-verbal publié que :

Monsieur Bruno Gilles a été nommé en qualité d'administrateur à compter du 22 mai 2025.

La présente assemblée décide dès lors de rectifier officiellement le procès-verbal du 22 mai 2025 pour y inclure la mention de cette nomination.

Cette rectification fera l'objet d'un dépôt et d'une publication au Moniteur belge, conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 09H30

Bruno GILLES
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/09/2025 - Annexes du Moniteur belge